



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

anciens combattants : budget

Question écrite n° 91843

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le projet de loi de finances pour 2011. Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ont été très déçues par la lecture de ce texte. Il prévoit notamment un gel de l'indice de la retraite du combattant pour 2011 alors qu'il était prévu un passage de 43 points à 46 points l'an prochain puis à 48 points avant la fin de la législature. Il lui demande donc de prendre les mesures nécessaires lors de l'examen du budget par le Parlement afin de remédier à ces faiblesses et respecter les promesses du Président de la République.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement se sont fixés comme objectif de revaloriser sensiblement la retraite du combattant d'ici 2012. Cette prestation, restée fixée depuis 1978 à 33 points d'indice de pension militaire d'invalidité, a donc évolué, en fonction d'une part, des augmentations de la valeur de ce point et, d'autre part, à partir de 2006, de la revalorisation de cet indice. Ainsi, malgré un contexte économique des plus contraints, la retraite du combattant a augmenté de 36 % depuis 2006 pour atteindre 43 points d'indice à compter du 1er juillet 2010, soit un montant annuel de 593,83 euros. L'article 149 de la loi de finances pour 2011 a porté cette prestation à 44 points à compter du 1er juillet 2011.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91843

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11528

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4486